

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 3 octobre 2008
(convocation du 22 septembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cpter de 12 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cpter de 12 h 00)
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cpter de 9 h 50)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUYEYRE Matthieu à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 35)
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux - Arrêté et convention type de déversement des eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement communautaire - Prise en compte de la gestion des déchets industriels dangereux générés par les activités économiques - Adoption

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les demandes d'autorisation de déversement d'effluents non domestiques dans le réseau de collecte sont instruites conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du code de la santé publique par le Fermier qui les transmet ensuite à la collectivité, tel que prévu à l'article 12 du contrat d'affermage du service public de l'assainissement.

Les modèles types en vigueur d'arrêté d'autorisation de déversement et de convention de déversement des eaux usées non domestiques au réseau collectif d'assainissement de la Communauté urbaine de Bordeaux ont été adoptés par délibération n° 2002/0531 du Conseil de Communauté du 12 juillet 2002.

De nature contractuelle, la convention de déversement accompagnant l'arrêté type lorsque les rejets sont importants et/ou toxiques, engage l'établissement, le Délégué et la Collectivité sur leurs droits et leurs obligations pour une durée déterminée. Elle précise notamment les conditions particulières d'admission des effluents.

Afin de renforcer et d'améliorer la lutte contre la pollution d'origine industrielle, artisanale ou commerciale et notamment la pollution toxique diffuse (une des priorités du SDAGE Adour Garonne), une attention particulière doit être portée sur la gestion des déchets industriels dangereux et des DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées) générés par les établissements.

En effet, ces derniers peuvent être sources de pollutions accidentelles, se retrouver dans les réseaux de collecte, nuire au bon fonctionnement des stations d'épuration et porter atteinte au milieu naturel. Ils peuvent, en outre, contaminer les boues d'épuration, empêchant leur valorisation ou leur recyclage. Enfin, ils sont susceptibles de présenter des risques pour les personnels d'exploitation ou pour les intervenants en réseaux d'assainissement.

Aussi, afin de contribuer à l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement et de se prémunir contre les substances toxiques évoquées notamment dans l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées issues des agglomérations d'assainissement, la gestion de ce type de déchets est intégrée :

- dans l'arrêté type : par l'introduction d'un paragraphe supplémentaire (article 2 B).

Le reste de l'arrêté demeure inchangé.

- dans la convention type : par l'introduction d'un article supplémentaire (article 3.5). Ce dernier recense le type de déchets générés par l'établissement, leur quantité, leur mode de stockage et d'élimination. En outre, l'article 17.2 relatif aux pénalités applicables à l'établissement est complété par un alinéa concernant la mise à disposition sur demande par l'établissement, à la collectivité ou au délégataire, des bordereaux de suivi et d'élimination attestant de la bonne gestion de ces déchets.

Les autres termes de la convention de déversement demeurent inchangés.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les modèles joints d'arrêté et de convention type de déversement des eaux usées non domestiques au réseau collectif d'assainissement de la Communauté urbaine de Bordeaux prenant en compte la gestion des déchets industriels dangereux générés par les activités économiques.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 OCTOBRE 2008**

PUBLIÉ LE : 21 OCTOBRE 2008

M. JEAN-PIERRE TURON